

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 60.047 du 11 juin 1996

A.69.259/III-22.323

En cause : **NOVA** Agnès,
rue de la Fauvette 41
1180 Bruxelles,
contre :
1. **le Bourgmestre de la Ville
de Binche,**
2. **la Ville de Binche.**

LE PRESIDENT F.F. DE LA XII^e CHAMBRE DES REFERES,

Vu la demande introduite le 8 juin 1996 par Agnès NOVA, tendant à la suspension, selon la procédure d'extrême urgence, de l'exécution de l'arrêté du 22 mai 1996 du bourgmestre de la ville de Binche ordonnant la démolition de l'immeuble sis à Binche, rue de la Biche n° 11 lui appartenant;

Vu l'ordonnance du 10 juin 1996, notifiée aux parties, convoquant celles-ci à comparaître le 11 juin 1996 à 9.30 heures;

Entendu, en son rapport, M. HANOTIAU, président f.f.;

Entendu, en ses observations, Me LEVERT, avocat, comparaissant pour la requérante;

Entendu, en son avis conforme, M. QUINTIN, auditeur au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que par un arrêté du 11 juin 1996, le bourgmestre de la ville de Binche a retiré l'acte attaqué; qu'en conséquence, la demande a perdu son objet,

D E C I D E :

Article unique.

Il n'y a plus lieu de statuer.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le onze juin 1900 nonante-six par :

M. HANOTIAU,	conseiller d'Etat, président f.f.,
M ^{me} NOTEBAERT,	greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

Chr. NOTEBAERT.

M. HANOTIAU.